REGLEMENT DU JEU

GRAND JEU ROUE DE L'ETE

Article 1

La société BECQUET organise en France Métropolitaine un jeu intitulé « Roue de l'été » dont les prix seront attribués par un tirage au sort effectué automatiquement selon un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation du gagnant). Le jeu débute le 17 juillet 2019 et se termine le 09 aout 2019 à 23h59.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes résidant en France métropolitaine se connectant sur l'url : https://kx1.co/contest-LXQgcV5 à l'exception des membres du personnel Becquet et de leur famille.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale) est autorisée par jour. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas prendre part au tirage sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

Article 3

Présentation des lots : 20 bons d'achat d'une valeur unitaire de 20 euros à valoir chez Becquet.

En aucun cas les gagnants ne pourront obtenir la contrevaleur de leur lot en argent.

Article 4

Pour participer, il suffit de compléter le formulaire de participation puis lancer la roue. Si la roue s'arrête sur « 20€ », l'internaute gagne et recevra son bon d'achats par voie postale. Une seule participation par jour par personne est acceptée.

Article 5

Les gagnants recevront leur bon d'achat par courrier (à l'adresse postale qui aura été renseigné lors de la participation) dans le mois suivant la fin du jeu mais celui-ci ne sera utilisable que sur le site internet de Becquet. Les gagnants autorisent la publication de leur nom et la ville où ils habitent à toute fin publicitaire. Le nom des gagnants pourra être obtenu sur demande écrite à BECQUET SASU, ZI la Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex

Article 6

Les données à caractère personnel collectées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Société BECQUET, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Elles font l'objet d'un traitement à des fins légitimes de validation de participation à nos

opérations de jeu et de marketing direct, et sur la base de votre consentement, pour la réception de propositions commerciales et d'offres partenaires.

Vos données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement et sont destinées à nos services et à nos sous-traitants aux fins de l'exécution et la conclusion du contrat.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire attentivement notre Politique de Protection des Données.

Conformément à la Loi Informatiques et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès , de rectification et de suppression des informations vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour des motifs légitimes, du droit à la portabilité de vos données, à la limitation du traitement et du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après la mort. Ces droits s'exercent soit en écrivant : BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex et en joignant la copie d'une pièce d'identité.

Becquet a désigné une DPO pour garantir la mise en œuvre des procédures de conformité en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez lui adresser toute demande par mail à l'adresse suivante: DPO@becquet.fr

Article 7

Becquet ne pourrait être tenu pour responsable si, au cas où les circonstances les obligeaient, cette opération devait être modifiée ou reportée.

Article 8

Le règlement complet de l'opération est adressé, à titre gratuit, sur simple demande sous la référence 01072019 en écrivant à BECQUET SASU, ZI La Houssoye, 59425 ARMENTIERES Cedex (Le timbre de participation et de demande de règlement sera remboursé au tarif en vigueur).

Article 9

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.